



Mairie de Blaye (33390)

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix sept le 27 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, à l'ancien Tribunal, salle n° 13, après convocation légale en date du 20 juin 2017, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

M. RIMARK, Mme BAUDERE, M. WINTERSHEIM, Mme MERCHADOU, M. LORIAUD, Mme HIMPENS, Adjoint, Mme MARECHAL, M. VERDIER, Mme DUBOURG, M. GEDON, M. CASTETS, M. CAVALEIRO, Mme LANDAIS, Mme QUERAL, M. BODIN, Mme BERTHIOT, M. MONMARCHON, Mme BAYLE, M. SABOURAUD, Mme LUCKHAUS, Mme HOLGADO, Conseillers Municipaux.

Etait excusé et représenté par pouvoir:

M. CARREAU à M. RIMARK

Etaient excusés:

Mme SARRAUTE, M. ELIAS, M. GABARD, M. INOCENCIO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MONMARCHON est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

25 – CONVENTION DE COOPERATION ADAPEI (ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES AMIS ET PARENTS ENFANTS INADAPTES) / IME (INSTITUT MEDICO EDUCATIF) BLAYE - AVENANT N°1

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Par délibération du 7 juillet 2015, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de coopération avec l'IME afin d'accueillir un groupe d'enfants, déficients intellectuels, sur le site de l'école primaire Vallaëys pour prendre les repas et participer aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Par décision du 15 décembre 2015, reçue en sous-préfecture le 16 décembre 2015, Monsieur le Maire a signé une convention de coopération en vue de l'externalisation d'une partie de l'unité d'enseignement de l'IME de Blaye géré par l'ADAPEI et mettant ainsi une salle de classe de l'école Vallaëys à leur disposition.

Dans l'objectif d'améliorer le cadre de travail des enfants, la directrice de l'IME a sollicité la ville de Blaye afin d'avoir l'autorisation de réaliser des travaux de peinture, ainsi que d'entreposer du matériel informatique dans la salle de classe mise à disposition.

Afin de tenir compte de ces deux ajustements, il est nécessaire d'établir un avenant.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant n°1.

La commission n°4 (Education - Santé - Solidarité - Logement Et Associations À Caractère Éducatif, Social, Solidaire Et De Santé) s'est réunie le et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 30/06/17
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-
20170627-52631-DE-1-1

Pour le Maire empêché,
Monsieur Francis RIMARK

